



BTV SERVICES
 6 allée de la Maladrie
 P.I. de la Vertonne
 44120 VERTOU
 Tél : 02.40.33.24.08
 Fax : 02.40.34.11.67



réseau AMGI SAS



ISO 9001 : 2000
 n° 06363

CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE CONTROLE POUR LES BANCS DE GEOMETRIE

N° du contrat :

Souscrit par le détenteur :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

CP et Ville :

Après de la société **BTV SERVICES** :

<i>MATERIELS ET CONDITIONS 2008 - TARIF HT (tarif applicable à partir du 01/01/2008)</i>		
APPAREILS CONCERNES	FORMULE A <i>(comprend 1 visite)</i>	FORMULE B <i>(comprend 1 visite + M.O. et dép. au cours de l'année)</i>
Contrat seul		
Contrat avec option mise à jour		

Marque	Modèle	N° série	Formule choisie	MONTANT
TOTAL HT				
TVA 19.6 %				
MONTANT TTC				

Conditions de paiement : par chèque à la signature, à l'ordre de BTV SERVICES

Une facture de régularisation vous sera adressée dès réception du paiement

VALIDATION (Renvoyer l'exemplaire du contrat complété et signé)La société **BTV SERVICES**

Le souscripteur

Cachet

commercial

Par M. D. THOUMAZEAU

Par M.....

Date de souscription :

Date.....

Date d'échéance :

Signature :

Signature :

CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION

1 - VALIDITE

Ce contrat est établi pour une période d'une année à compter de la date de souscription. Il sera reconduit par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé, un mois avant la date anniversaire de sa signature sans pour autant donner lieu à versement d'indemnité en faveur de l'une ou l'autre des parties prenantes. Il peut-être résilié de plein droit par BTV Services, sans formalité préalable, en cas de non paiement même partiel d'une somme due.

2 - DETAIL DES PRESTATIONS

PRESTATIONS	A	B
Contrôle visuel des capteurs et plateaux	OUI	OUI
Contrôle des fixations mécaniques	OUI	OUI
Contrôle des liaisons filaires	OUI	OUI
Contrôle et ajustage des capteurs	OUI	OUI
Essais fonctionnel du banc	OUI	OUI
Main d'œuvre réparation et déplacement lors de la visite de contrôle	OUI	OUI
Nettoyage	OUI	OUI
Déplacement et main d'œuvre au cours de l'année du contrat	NON	OUI
Mise à jour des logiciels *	NON*	NON*
Fourniture des pièces et consommables nécessaires pour toutes réparations ou entretiens	NON	NON

* Sauf en cas de souscription de l'option mise à jour

Préalablement à la visite d'entretien et contrôle, le client sera informé par courrier de la date retenue.

En cas de détection de pannes pouvant être réparées sur le champ, il sera établi un devis devant être signé par le souscripteur pour acceptation et exécution immédiate.

Dans le cas de la formule B : les frais de main d'œuvre ne seront facturés au tarif en vigueur qu'au delà d'un temps d'intervention excédant 4 heures par visite

Toutes les pièces détachées fournies seront facturées au tarif en vigueur

Les éventuelles mises à jour des logiciels feront l'objet d'une facturation complémentaire au tarif constructeur en vigueur sauf dans le cadre de la souscription du contrat avec option mise à jour.

Sont exclus du champ d'application du présent contrat et entraînant en conséquence la dispense des obligations de dépannage ou de maintenance du PRESTATAIRE :

- les dégâts, anomalies ou accidents divers occasionnés par la négligence de l'UTILISATEUR, ses employés ou des tiers, identifiés ou non.
- les dégâts, anomalies ou accident divers provoqués par le feu, l'eau, la foudre, un vol ou un acte de vandalisme
- les dégâts, anomalies diverses résultat des alimentations électriques et en particulier des variations d'intensité de ces alimentations, l'UTILISATEUR faisant son affaire personnelle de la vérification de desserte du courant électrique dans son environnement. L'installation électrique doit répondre à la Norme NF C15-100.
- les dysfonctionnements dus à l'introduction par l'UTILISATEUR, ses employés ou des tiers, identifié ou non, de logiciel non prévu par le constructeur.

3 - DEPANNAGE SUR APPEL

Afin de minimiser les coûts des dépannages, la société **BTV SERVICES** pourra faire coïncider l'intervention de dépannage avec celle de contrôle et d'entretien.

4 - CONDITIONS DE PRIX, DE PAIEMENT ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat ne sera pris en compte que s'il est accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal ou virement. La Société BTV Services se réserve le droit de ne pas enregistrer le présent contrat s'il n'est pas accompagné de son règlement. Un mois avant la date d'échéance, une confirmation de formule aux nouvelles conditions sera adressée au souscripteur ; sans réponse de sa part, le contrat sera reconduit suivant la formule choisie l'année précédente et au niveau tarif en vigueur.

5 - OBLIGATION DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur s'engage à utiliser le matériel conformément aux instructions et aux recommandations du constructeur, telles qu'elles lui ont été indiquées lors de la mise en service.

Le souscripteur s'engage à signaler sans délai à la société BTV Services les instruments présentant des signes apparents de mauvais fonctionnement.

Le souscripteur s'engage pour la réparation ou le remplacement des pièces d'usure à faire appel exclusivement à BTV SERVICES.

6 - AUTRES CONDITIONS

Le présent contrat n'est cessible qu'avec l'accord écrit de la société BTV Services. Tout changement au présent contrat nécessitera l'accord des deux parties. En aucun cas, la responsabilité de la société BTV Services ne saurait être engagée au-delà des conditions du présent contrat.

7 - LITIGE, RECOURS, RECLAMATION

Tout désaccord qui s'élèverait relativement au contrat, pendant sa durée ou par la suite, sera soumis à défaut d'une solution amiable, au Tribunal de commerce du lieu du siège social du prestataire. Les frais de recours seront alors à la charge du bénéficiaire si la responsabilité du prestataire n'est pas mise en cause. Les réclamations du bénéficiaire seront traitées selon la procédure correspondante de notre Système qualité. Un document d'enregistrement peut-être mis à sa disposition.